

Créer une maison d'édition

Description

Créer une maison d'édition permet de travailler en collaboration avec divers types d'auteurs, qui sont faciles à dénicher. Un tel projet convient surtout aux amoureux du livre. Mais il peut être réalisé également par toute personne désireuse de diffuser tout simplement des ouvrages qui n'ont pas encore fait l'objet d'une publication.

Mais avant de créer une maison d'édition, il est important de s'informer sur le budget à prévoir et la réglementation à respecter. Il est essentiel également de connaître au préalable les formalités de [création de l'entreprise](#) ainsi que les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Pourquoi créer une maison d'édition ?

Créer une maison d'édition représente beaucoup de travail, mais le projet présente un certain nombre d'avantages. Avant tout, il permet de procéder à la **publication de son propre ouvrage et de développer sa marque**. C'est particulièrement intéressant pour les passionnés de livres et de lecture.

D'autre part, lancer une maison d'édition donne la possibilité de **publier le travail d'autres écrivains**, de proposer sur le marché les livres que l'on estime plus utiles. En démarrant l'activité, il devient possible de créer une :

- Identité ;
- [Marque forte](#) ;
- Communauté de lecteurs.

Est-il possible d'en ouvrir sans diplôme ?

Le secteur de l'édition n'étant pas réglementé, **le projet de création de l'entreprise n'exige pas la détention d'un diplôme spécifique**. Mais pour connaître le milieu, il serait plus judicieux d'avoir de l'expérience avant de démarrer l'activité.

Un certain nombre de formations permettent de **se préparer au monde de l'édition**

et de connaître les enjeux du métier. Dans la liste, on distingue :

- Le BTS Édition, orienté sur la fabrication des livres ;
- Le DUT Métiers du livre, permettant d'opter pour une spécialisation orientée sur la littérature en 2^e année ;
- La licence professionnelle (métiers du livre) ;
- Le master spécialisé (connaissance plus technique) ;
- L'alternance ou bien la formation continue pour acquérir une véritable expérience.

Quelle est la réglementation à respecter pour créer une maison d'édition ?

La réglementation est peu contraignante. En créant une maison d'édition, il faut savoir tout simplement que **c'est l'éditeur qui fixe un prix unique pour chaque livre** en France, afin de protéger les petites librairies. Néanmoins, il est possible de proposer une réduction jusqu'à 5 % auprès des acheteurs.

Que faut-il comprendre avant de se lancer ?

Le plus difficile est de trouver son public. 100 000 livres sont publiés tous les ans et même s'ils sont vraiment bons, **séduire des lecteurs n'est pas chose aisée**. Or, c'est eux qui feront vivre la maison d'édition. Aussi, il faudra y penser avant de se lancer. Il est surtout important de connaître :

- Le profil des futurs lecteurs ;
- Le nombre et le goût de lecteurs éventuels ;
- Les endroits fréquentés par le public potentiel.

Pour réaliser ses premières ventes, il faut **accorder une importance particulière à la stratégie de communication** à adopter. Elle doit être à la fois bonne et bien ciblée. Notons aussi que dans le métier, il n'est pas non plus facile de trouver un distributeur et un diffuseur. Les petites maisons d'édition éprouvent particulièrement des difficultés à accéder à ce dernier.

Avant de se lancer, il est recommandé également de **bien comprendre les parts de marché de tous les genres littéraires**. Il est tout aussi conseillé d'avoir :

- Un réseau dans le maquettage et l'imprimerie ;
- Une vision claire des concurrents, ainsi que des canaux de communication.

À noter : mieux vaut choisir ses canaux de communication préférés que de créer des comptes sur tous les réseaux possibles et ne pas parvenir à les alimenter régulièrement.

D'autre part, avant de créer une maison d'édition, il est également important de **comprendre le droit de retour** et de :

- Savoir anticiper les charges ;
- Optimiser les placements de livres.

Quel est le statut juridique adapté à un projet d'édition ?

Pour effectuer le bon choix, il est nécessaire de s'informer sur les spécificités de chaque [forme juridique](#) et d'en **comprendre les enjeux**. Lors de la réalisation du projet, il est possible d'opter pour une entreprise individuelle ou une société. Le fondateur de la maison d'édition peut même choisir de créer une association.

Si le projet d'édition a pour objectif de générer des revenus, la création d'une [société commerciale](#) semble l'option la plus adéquate, surtout si l'on est plusieurs à vouloir le concrétiser. C'est une entité juridique possédant son propre :

- Patrimoine ;
- [Capital social](#).

La SARL assure une meilleure sécurité aux associés, mais **la gestion de la SAS est plus souple**. Toutes deux existent sous des formes [unipersonnelles](#), à savoir :

- L'EURL ;
- La SAS.

Pour lancer une activité à but non lucratif, il est possible de [créer une association loi 1901](#). **Les bénéfices ne seront alors pas redistribués aux associés**, mais serviront de fonds de roulement ou seront réinvestis dans la structure.

Bon à savoir : la maison d'édition associative est exonérée d'impôts commerciaux.

Mais il est préférable de choisir l'[entreprise individuelle](#) si l'on envisage d'entreprendre seul. C'est **la solution la plus privilégiée par les auteurs désireux de créer une petite maison d'édition** ou de s'auto-éditer.

Est-il possible de créer une maison d'édition sous le statut de micro-entrepreneur ?

Cette option permet de bénéficier d'une fiscalité avantageuse et d'être soumis à des [obligations comptables](#) allégées. Cependant, il ne sera **pas possible de déduire les charges** en raison d'un abattement forfaitaire. Pourtant, un projet d'édition nécessite généralement d'importantes dépenses, dont :

- Les coûts de stockage ;
- Les frais d'impression ;
- Le budget de communication.

Quel budget prévoir pour créer une maison d'édition ?

Il est **difficile d'estimer le budget à prévoir**. Il dépend surtout des :

- Coûts de l'impression et de la diffusion des ouvrages ;
- Frais de communication et de promotions ;
- Frais liés au stockage.

À noter : ce dernier poste de dépense nécessite de louer ou de posséder un bâtiment.

En déterminant le budget, il est essentiel de **prendre en compte les rémunérations**, ainsi que les frais :

- D'installation de près de 10 000 euros (dépôt de marque, immatriculation ou encore création de sites web) ;
- Généraux de fonctionnement d'environ 6 000 euros annuels (hébergement, assurance, honoraires du comptable, etc.).

En procédant au **calcul des rémunérations** (30 000 euros annuels minimum), le fondateur de la maison d'édition doit prendre aussi en considération les cotisations patronales et salariales. Il faudra également prévoir entre 1 000 euros et 3 000 euros par livre pour rémunérer les prestataires, tels que les graphistes et les relecteurs.

Afin de réaliser des économies substantielles, il est conseillé de lancer l'activité uniquement avec des prestataires. Il est même possible de démarrer sans local. Pour économiser, l'éditeur peut réaliser également un maximum de tâches par lui-même.

Bon à savoir : la première année de son lancement, une maison d'édition pourrait dépenser près de 70 000 euros, en publiant une dizaine de livres. Dès la deuxième, le budget sera réduit grâce aux revenus des ventes.

Comment créer une maison d'édition ?

Pour optimiser les chances de réussite du projet, il est essentiel de bien **se préparer avant d'entamer la recherche d'auteurs et l'accomplissement des formalités administratives** nécessaires à la création de la maison d'édition.

Étude de marché

L'étude de marché constitue **l'une des étapes clés du projet**. Elle permet à la fois de :

- S'informer sur la concurrence du secteur ;
- Adapter le projet au marché ;
- Étudier la rentabilité.

Pour la mener à bien, il est **conseillé de cibler une clientèle précise**. Dès le départ, il sera ainsi possible d'attirer plus de clients. Afin que le projet corresponde bien à leurs besoins, il est recommandé d'interroger son entourage et ainsi avoir des avis objectifs.

Plan d'affaires

En établissant un **plan d'affaires réaliste**, le fondateur de la maison d'édition décrit de manière structurée :

- Le nombre de livres à publier ;
- Les revenus espérés ;
- Les coûts à prévoir.

Connu également sous le nom de [business plan](#), le document permet de voir avec plus de clarté les gains et les charges. Il comprend également une partie explicative du projet. D'autre part, il **sert à convaincre les partenaires financiers**.

Recherche d'auteurs

La recherche d'auteurs est assez simple. Ce qui est difficile, c'est de trouver **des textes correspondants à la ligne éditoriale de l'entreprise**. Il faudra solliciter chaque écrivain susceptible d'être intéressé par un contrat d'édition.

À noter : sur le site internet de l'éditeur, le système d'envoi et d'acceptation de manuscrits doit fonctionner correctement. Et il faut que la ligne éditoriale soit bien lisible.

Formalités de création d'entreprise sur le guichet unique

Les formalités administratives se réalisent sur le guichet unique géré par l'INPI. Le déclarant aura à accéder à la plateforme pour y **renseigner un formulaire dynamique et déposer le dossier d'immatriculation**. Une fois ce dernier vérifié, l'institut se chargera de le transmettre auprès des organismes compétents.

Bon à savoir : de la même manière que tout entrepreneur, le fondateur de la maison d'édition sera tenu également d'effectuer d'autres démarches de création d'entreprise comme la publication d'un avis de constitution sur un [support d'annonces légales](#).

Qui peut se charger de la démarche

Le fondateur de la maison d'édition peut s'occuper lui-même de la démarche de création de l'entreprise en ligne. Mais, il a le choix également de la confier à un mandataire. Il a même la possibilité de **déléguer la tâche à une plateforme spécialisée**.

Comment réussir un tel projet ?

Pour réussir le projet, il est nécessaire d'**effectuer les bons choix** que ce soit en matière de :

- Statut juridique ;
- Outils et services ;

- Accompagnement.

Mais, il est tout aussi important de bien préparer le projet et de **se renseigner sur les erreurs fréquentes** que l'on commet dans le cadre de la démarche de création de la maison d'édition afin de pouvoir les éviter.

Conseils à suivre

Avant de créer une maison d'édition, il est important de **choisir avant tout son domaine de prédilection** :

- Jeunesse ;
- Littérature ;
- Enseignement scolaire ;
- Livres pratiques ;
- Bandes dessinées ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Actualités et documentaires ;
- Dictionnaires et encyclopédies.

La recherche de lecteurs étant difficile, il est aussi conseillé d'utiliser les meilleurs **moyens pour faire connaître ses livres**. Par exemple, il est possible de recourir aux :

- Réseaux sociaux ;
- Salons littéraires ;
- Dédicaces en librairie.

D'autre part, afin de couvrir ses locaux et se protéger contre la responsabilité civile, il faudra penser à **souscrire des assurances professionnelles**. Et pour gérer sa maison d'édition, il est toujours recommandé de se servir d'un [logiciel de comptabilité](#).

Erreurs à éviter

L'erreur la plus classique est de **croire que les bons livres se vendront facilement** de manière naturelle. La recherche de lecteurs est primordiale dans le cadre d'un projet d'édition. Il ne faut pas non plus :

- Chercher à placer les livres dans toutes les librairies ;
- Se permettre de commercialiser des produits de mauvaise qualité sous prétexte d'être une petite maison d'édition.

Rappel : une maison d'édition, c'est quoi ?

C'est une **structure qui produit et commercialise des livres** ou des documents. Le rôle de l'éditeur consiste ainsi à :

- Sélectionner des textes ;
- Échanger avec l'auteur sur la publication ;
- Fabriquer et distribuer le livre.

FAQ

Une maison d'édition indépendante, qu'est-ce que c'est ?

Ce type de maison d'édition publie des livres ou des documents en toute indépendance, comme l'indique son nom. En effet, il ne subit pas de pression sur les titres à diffuser. Il n'appartient pas non plus à un groupe d'édition. Il est souvent de petite taille.

Qui peut devenir éditeur ?

N'étant pas une profession réglementée, l'édition est accessible à toute personne désireuse de se consacrer à la publication d'ouvrages. En effet, aucun diplôme ni titre n'est exigé. D'ailleurs, c'est pour cela que certains auteurs préfèrent créer leur propre maison d'édition et gérer eux-mêmes la publication de leurs livres. Cependant, pour devenir directeur littéraire, il faut posséder les qualités et compétences nécessaires pour évaluer et sélectionner les manuscrits.

Quels sont les postes existants dans une maison d'édition ?

Un certain nombre de postes existent au sein d'une maison d'édition. Le libraire et l'iconographe en font partie. Dans la liste, on distingue également celui de :

- Secrétaire d'édition ;
- Illustrateur ;
- Opérateur prépresse ;
- Maquettiste ;
- Relieur-doreur ;
- Lecteur et correcteur ;
- Directeur littéraire.